RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Année Scolaire 2025-2026

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement des activités périscolaires organisées par Lübeck afin d'assurer un cadre sécurisé, respectueux et propice à l'épanouissement des élèves.

---

1 - Règles de Vie

- **Respect et politesse** : Tous les élèves doivent respecter leurs camarades, les responsables, les encadrants, les adversaires ou tout autre personne
- **Comportement** : Toute violence, moquerie, insulte ou harcèlement est strictement interdit et entraînera des sanctions.
- **Respect des équipements et des locaux** : Les élèves prendront soin du matériel, des installations et des locaux.
- **Présence** : Toute absence doit être signalée par courriel :

  Absences Alouettes : alouettes@assomption-lubeck.com

  Absences Garderie/Etudes/Cambridge : adjointe.ecole@assomption-lubeck.com

---

2 - Sécurité

- **Incidents ou accidents** : Tout incident ou accident sera signalé aux parents.

---

3 - Sanctions

En cas de non-respect des règles, la Direction se réserve la possibilité de sanctionner un élève. La sanction pourra aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive.

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

---

4 - Engagement des Parents et des Élèves

Les règlements intérieurs de l'établissement s'appliquent pleinement aux activités périscolaires organisées par Lübeck : Alouettes, garderie, études et ateliers Cambridge.

Les parents et les élèves s'engagent à respecter ces règlements. Toute inscription aux activités de l'Association Les Alouettes de l'Assomption, à la garderie, aux études ou aux ateliers Cambridge implique l'adhésion aux présentes règles.

La Direction